

**_ Mise en œuvre
de la mesure MD8
du projet d'agglomération
de 2^e génération
entre Uvrier et Saint-Léonard**



La mesure MD8 du projet d'agglomération de 2^e génération (PA2) prévoyait la construction, sur la Lienne, d'une passerelle dédiée à la mobilité douce entre les villages d'Uvrier et Saint-Léonard.

Cofinancée à hauteur de CHF 240'000, cette nouvelle infrastructure offre une connexion directe et sécurisée pour les piétons et les cyclistes et renforce l'attractivité du pôle Uvrier/Saint-Léonard comme lieu d'habitat et de travail.

– **Action phare correspondante selon la stratégie 22-25**

Soutenir le Canton et les communes dans le montage des dossiers de cofinancement relatifs à la mise en œuvre des mesures retenues dans les projets d'agglomération (PA).

– **Instances concernées**

Communes de Saint-Léonard et Sion

Ce que l'Agglo Valais central a réalisé

07.2018

Première prise de contact avec les communes et montage du dossier de cofinancement.

01.2019

Signature de la convention de financement par la Confédération et début des travaux.

09.2020

Monitoring de la mesure selon les directives fédérales, durant toute la phase de travaux.

06.2021

Etablissement du décompte final et versement du subventionnement fédéral aux communes.

Ce que l'Agglo Valais central peut vous apporter

Conseiller

les communes sur les possibilités des subventionnements en lien avec la politique fédérale des agglomérations.

Accompagner

les maîtres d'ouvrage dans les premières réflexions en lien avec la réalisation des mesures cofinancées dans les PA2 et PA3.

Assurer

le suivi administratif de la demande de cofinancement jusqu'au versement de la subvention fédérale.

Soutenir

les communes dans l'identification de mesures à proposer dans les futures générations de projets d'agglomération.



**_ Mise en place
d'un système de vélos
en libre-service**

à l'échelle de l'Agglo Valais central

Fin 2022, le comité de direction a décidé de lancer un appel d'offres, dans le but d'étendre les réseaux de vélos en libre-service des Villes de Sion et Sierre aux communes avoisinantes.

Exploité par la société Vélospot, ce système s'étend depuis le 1^{er} mai 2023 sur douze communes de l'agglomération à travers plus de 80 stations et 300 vélos, parmi lesquels 75% sont équipés d'une assistance électrique.

– **Action phare correspondante selon la stratégie 22-25**

Mettre en place un réseau de vélos en libre-service.

– **Instances concernées**

Communes d'Ardon, Chalais, Conthey, Grône, Nendaz, Noble-Contrée, Saint-Léonard, Salquenen, Savièse, Sierre, Sion et Vétroz

Ce que l'Agglo Valais central a réalisé

11.2020

Sondage auprès des communes de l'agglomération, afin d'évaluer leur intérêt à développer un réseau de vélos en libre-service.

10.2021

Élaboration du cahier des charges, en collaboration avec les communes intéressées, et lancement de l'appel d'offres.

06.2022

Évaluation des offres, choix de l'exploitant et rédaction du contrat.

01.2023

Lancement du réseau et suivi des statistiques relatives à l'utilisation de cette nouvelle offre de mobilité.

Ce que l'Agglo Valais central peut vous apporter

Coordonner

le développement et la mise en œuvre de solutions innovantes de mobilité à l'échelle régionale.

Soutenir

les collectivités dans les procédures d'appel d'offres selon la loi sur les marchés publics.

Accompagner

les acteurs publics dans la mise en place de solutions en faveur de la mobilité douce.

Assurer

le monitoring et le suivi des projets réalisés pour le compte des communes.



**_ Développement
de l'offre en
transport public**

sur les lignes Sion-Ayent-Anzère
et Sion-Ayent-Crans

Dans le cadre de sa stratégie liée au développement des transports publics, le SDM a approché, au printemps 2021, les communes concernées, afin de leur présenter un projet d'amélioration de prestations sur les lignes 12.351 « Sion-Ayent-Anzère » et 12.353 « Sion-Ayent-Crans ».

Depuis le changement d'horaire de décembre 2021, les voyageurs circulant entre Sion et Ayent bénéficient d'une cadence aux 30 minutes durant les heures de pointe.

– **Action phare correspondante selon la stratégie 22-25**

Définir une gouvernance et une offre performante de transports publics à l'échelle de l'Agglo Valais central.

– **Instances concernées**

Service de la mobilité (SDM) et communes de Ayent, Grimisuat, Icogne, Lens et Sion

Ce que l'Agglo Valais central a réalisé

03.2021

Mise en relation des différents acteurs pour la présentation des améliorations prévues sur les lignes 12.351 et 1.353.

06.2021

Étude sur les enjeux financiers pour les communes en cas de non prise en charge de cette nouvelle offre par la Confédération.

08.2021

Rédaction et signature des conventions destinées à formaliser les engagements financiers des différents acteurs.

12.2021

Coordination de la campagne de communication relative à la nouvelle offre de transport public.

Ce que l'Agglo Valais central peut vous apporter

Conseiller

les communes sur les aspects techniques relatifs au développement des transports publics.

Soutenir

la réalisation de projets intercommunaux visant à améliorer l'offre en transport public.

Accompagner

les collectivités dans les démarches administratives relatives à la mise en place de nouvelles offres de transport en commun.

Coordonner

avec les entreprises de transport public les campagnes de communication et de promotion.

**_ Réalisation d'un plan
sectoriel de mobilité
douce quotidienne**
pour le coteau nord de Sion



Avec l'entrée en vigueur, en janvier 2023, de la nouvelle loi fédérale sur les voies cyclables, Canton et communes ont un délai de 5 ans pour planifier les itinéraires dédiés à la mobilité douce quotidienne et 20 ans pour les réaliser.

Dans l'Agglo Valais central, cette planification se fait au travers des plans sectoriels, dont le premier a été réalisé à l'échelle des communes de l'Adret, en collaboration avec le SDM.

– **Action phare correspondante selon la stratégie 22-25**

Élaborer et coordonner les plans sectoriels liés à la mobilité douce quotidienne.

– **Instances concernées**

Service de la mobilité (SDM) et communes d'Arbaz, Ayent, Grimisuat, Savièse et Sion

Ce que l'Agglo Valais central a réalisé

02.2021

Rédaction du cahier des charges pour l'élaboration du plan sectoriel du coteau nord de Sion.

08.2021

Choix du mandataire et séance de lancement avec les communes et le SDM.

03.2022

Finalisation du plan sectoriel et validation par les instances concernées des itinéraires retenus et des mesures envisagées.

06.2022

Intégration des réseaux projetés dans les planifications régionales en vue d'obtenir un cofinancement à travers les projets d'agglomération.

Ce que l'Agglo Valais central peut vous apporter

Coordonner

les réflexions intercommunales en lien avec la mobilité douce et l'aménagement du territoire.

Accompagner

les communes et le canton dans la réalisation de plans sectoriels dédiés à la mobilité douce quotidienne.

Soutenir

les acteurs publics dans la recherche de cofinancements pour la mise en œuvre des mesures retenues.

Inscrire

dans les planifications directrices les itinéraires de mobilité douce retenus.